

2023-2

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20230310-D2023-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 06/03/2023

Séance du Vendredi 10 Mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

LE : 17/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTES : 12

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 2

L'an DEUX MILLE VINGT-VINGT, le vendredi dix mars à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 06 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT (pouvoir donné à Mme PANCHOUT), Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH

Délibération : Achat de la parcelle AB414 rue des JACOBINS pour l'élargissement de la rue – aménagement de voirie

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Jacobins, Mme Le Maire rappelle qu'il y a encore une autre parcelle à acquérir pour pouvoir aménager la voirie. Il s'agit du terrain cadastré AB414.

Mme le Maire rappelle que la commune, lors de la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2001, a fixé le prix principal pour l'ensemble des acquisitions de ce projet d'élargissement à 20 francs le m<sup>2</sup> soit 3.05 €.

Mme le Maire informe qu'elle sera prochainement convoquée à l'office notarial de VEXIN SUR EPTE pour finaliser cette cession et demande au Conseil Municipal de donner tous pouvoirs au Maire pour signer les actes d'acquisition et l'autoriser à acquitter les frais nécessaires pour parvenir à la bonne exécution de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de donner tous pouvoirs à Mme le Maire et l'autorise à signer chez le notaire pour acquérir la parcelle AB414 au prix de 3.05€ le m<sup>2</sup> payable comptant selon les formes habituelles prévues pour l'acquisition par les collectivités. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 chapitre 21, section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 10 Mars 2023  
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

